

COMPTE-RENDU DE L'ATELIER DE CONCERTATION

Mercredi 24 avril 2019
Projet éolien à Soudron et Cheniers



SOMMAIRE

01

Introduction - page 3

02

Les participants à l'atelier de concertation - page 4

03

La synthèse des échanges
- page 5

04

Les prochains rendez-vous de la concertation - page 13

05

Les annexes photos - page 14

1. Introduction

La société NORDEX France étudie l'opportunité de développer un parc éolien sur les communes de Soudron et Cheniers. Depuis juin 2018, NORDEX France a engagé une démarche de concertation autour du projet afin d'y associer autant que possible les habitants des deux communes.

Une étude des perceptions a eu lieu entre juin et août 2018 sur les communes de Soudron et Cheniers, et également dans des communes limitrophes (Nuisement, Vouzy et Vatry). L'objectif était de mieux **connaître la vision des acteurs du territoire** à propos de l'éolien et de **recueillir leurs questions et attentes** vis-à-vis du projet.

Le compte-rendu de cette étude est disponible sur le site participatif du projet : www.projet-eolien-soudron-cheniers.fr

Les résultats de cette étude ont permis de définir une démarche de concertation adaptée au territoire. Dans le but de répondre au besoin en information des habitants et de travailler ensemble sur les retombées économiques pour les communes, NORDEX France a organisé **un atelier de concertation le mercredi 24 avril 2019** de 18h30 à 20h30, à la salle polyvalente de Soudron.

Ce rendez-vous avait pour objectif d' :

- **Informer** les habitants des communes de Soudron et Cheniers des avancées du projet
- **Echanger et répondre** à toutes les questions autour des impacts potentiels du projet sur la vie quotidienne des habitants
- **Co-construire** les retombées économiques (mesures compensatoires et mesures d'accompagnement) du projet

Afin de répondre à ces différents enjeux, 3 séquences ont été proposées :

- Une session en deux groupes pour échanger autour de la zone d'étude du projet et des contraintes réglementaires et locales
- Une session collective autour des impacts potentiels du projet éolien sur la vie quotidienne
- Une session en deux groupes pour présenter et co-construire les mesures compensatoires et d'accompagnement sur chacune des communes

Vous trouverez ci-après le compte-rendu de l'atelier de concertation ainsi que les photos des échanges.

La synthèse des échanges est structurée par thématiques et retranscrit une partie des remarques, questions, propositions émises par les participants, et les réponses données par NORDEX France.

2. Les participants à l'atelier de concertation

L'atelier de concertation a réuni **19 personnes**.

Etaient présents **les participants suivants** :

- Gilles MASSET
- Anne-Marie BOUCQUEMONT
- Gabriel REMY
- Julien CUSSANT
- François FLEURIET
- Julien BOUCQUEMONT
- Claude PERREAU
- Philippe DIOT
- Alain BOUCQUEMONT
- Hélène BARTHELEMY
- Jean-Jacques WEBER
- François GRIFFON
- Alexandre FLEURIET
- Hervé WEBER
- Jean-Pierre PREVOST
- Claudine REMY
- Francis ADAM
- Hervé RICHARD
- François BARTHELEMY

L'équipe Mazars Alter&Go Concertation :

- Sophie PELLÉ – Chef de projet
- Emilie PERRIN – Consultante

L'équipe NORDEX France :

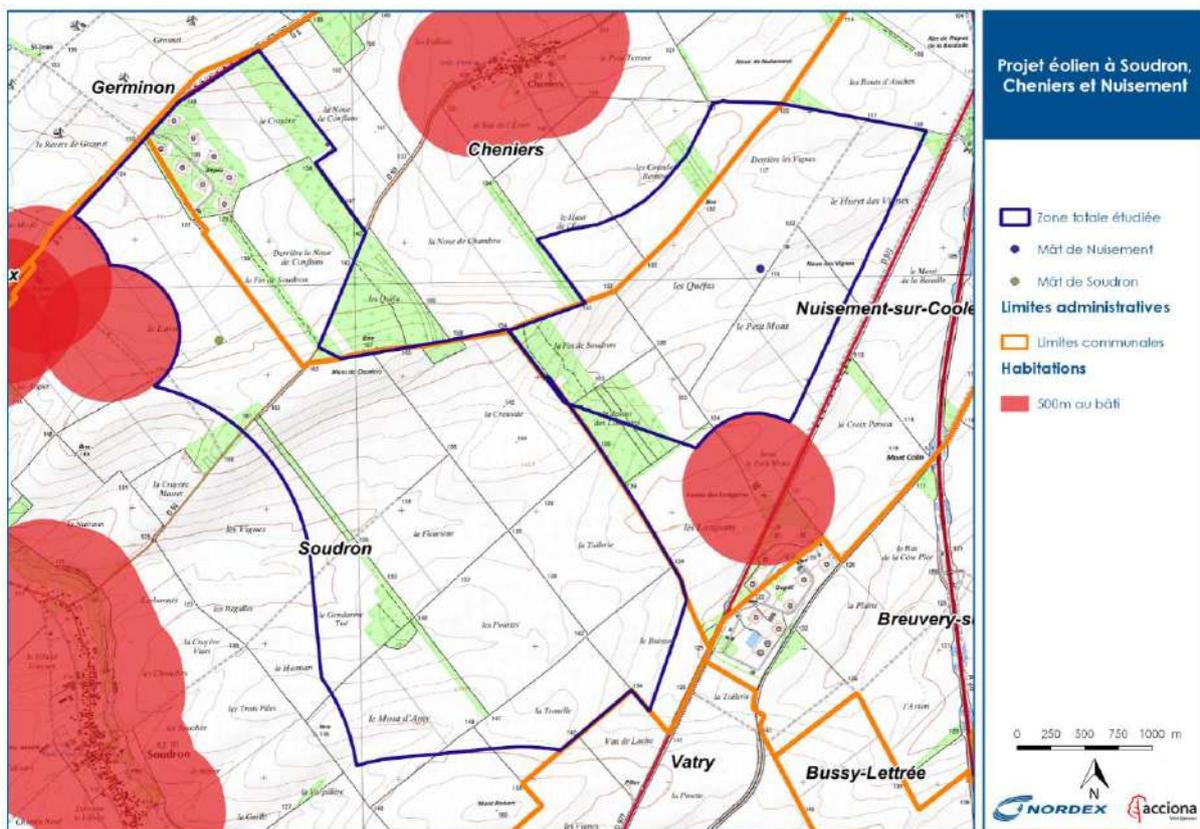
- Roméo GARREAU – Chef de projet Nordex
- Antoine OLIVIER – Chef de projet Nordex

3. La synthèse des échanges

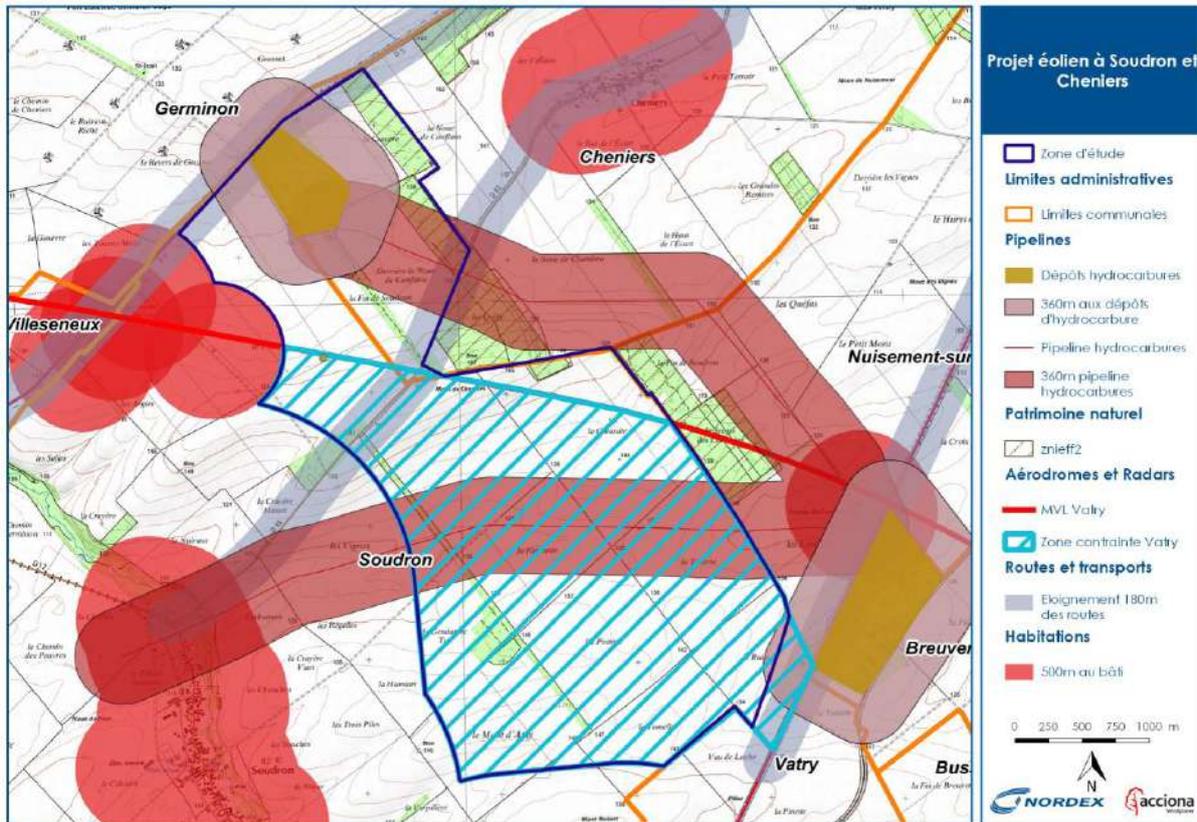
3.1 | Découverte de la zone d'étude du projet et des contraintes réglementaires et locales

En début d'atelier de concertation, les participants ont été invités à se diviser aléatoirement en deux groupes afin de découvrir des cartes de la zone d'étude du projet et de ses contraintes.

Les chefs de projets, Roméo GARREAU et Antoine OLIVIER, ont présenté les cartes ci-dessous :



Carte de la zone d'étude du projet intégrant les limites communales et le projet de Nuisement-sur-Cooles



Carte de la zone d'étude présentant les différentes contraintes réglementaires et locales

Lors de cette session, les participants ont eu l'opportunité d'échanger et de poser toutes leurs questions aux chefs de projets NORDEX France.

Vous trouverez ci-dessous une partie des questions et réponses :

Sur le projet de Soudron et Cheniers :

Question : « Où seront les éoliennes sur les communes de Soudron et Cheniers ? »

Réponse de Nordex France : Aujourd'hui, la zone d'implantation n'est pas définitive. En effet, pour Soudron, nous rencontrons quelques difficultés dues aux contraintes de l'aérodrome de Vatry. Après consultation de l'Aviation Civile, il semblerait que la zone soit utilisée par l'aérodrome pour des manœuvres spécifiques. Cependant, aujourd'hui, nous sommes en phase de discussion avec la DGAC (Direction Générale de l'Aviation Civile), afin d'étudier plus précisément la zone à fort potentiel sur Soudron. Ainsi, nous avons engagé un bureau d'études, CGX, pour étudier la zone d'étude et les contraintes de l'aérodrome.

Question : « Si l'aérodrome de Vatry empêche l'implantation des éoliennes, la zone d'étude est alors fortement réduite. Que devient le projet ? »

Réponse de Nordex France : Si nous devons supprimer la partie de la zone d'étude qui correspond aux contraintes de l'aérodrome (hachurée en bleu), nous nous concentrerons sur les 4 éoliennes qui peuvent être implantées à Soudron ainsi que sur les 2 machines à Cheniers que nous avons acquises auprès de Valorem, sur la zone proche de Nuisement-sur-Coolle. A savoir que l'implantation d'éoliennes sans limitation de hauteur permet un projet très intéressant pour ce qui est de la production d'électricité, même avec seulement 4 éoliennes.

Question : « Quelle sera la hauteur des éoliennes ? »

Réponse de Nordex France : Aujourd'hui, nous envisageons des éoliennes d'une hauteur de 180 m. Cette hauteur dépendra toutefois des résultats des études menées par le bureau d'étude CGX, et des contraintes liées à l'aérodrome de Vatry, sans compter les enjeux paysagers.

Question : « Quand la réponse de Vatry sera-t-elle connue ? »

Réponse de Nordex France : Nous ne pouvons le déterminer avec précision. C'est pour cela que nous avons engagé un bureau d'étude, afin d'avoir la meilleure connaissance possible des contraintes réelles liées à l'aérodrome.

Question : « Quand pourra-t-on connaître le nombre d'éoliennes ? »

Réponse de Nordex France : Nous avons lancé une série d'études qui correspondent aux états initiaux (études d'impact, évaluation du potentiel éolien, études techniques). Les résultats de ces études seront connus à la fin de l'été 2019. Ils nous permettront de décider de l'implantation et du nombre d'éoliennes envisageables sur le territoire.

Question : « L'aviation civile peut-elle bloquer le projet ? »

Réponse de Nordex France : Oui. L'aviation civile a droit de vie ou de mort sur les projets éoliens dans certaines zones. Cependant, nous notons qu'aucune contre-indication rédhibitoire n'est pour le moment venue de l'aérodrome de Vatry, ce qui laisse espérer d'une évolution positive vis-à-vis des contraintes identifiées.

Question : « Quel est le calendrier du développement du projet ? »

Réponse de Nordex France : Fin 2019 ou au début 2020, nous déposerons le dossier en préfecture, pour une clôture d'instruction en 2021, les délais étant très variables. S'il y a un recours lors de cette phase d'instruction, 2 ou 3 ans supplémentaires seraient nécessaires jusqu'à l'autorisation ou non du projet. Autrement, nous pouvons envisager une construction du parc éolien en 2023, avec un début de construction des infrastructures nécessaires (terrassement et chemin d'accès) mi-2022.

Question : « Que se passe-t-il s'il y a des innovations importantes pendant ce délai ? »

Réponse de Nordex France : Le dossier est déposé pour un modèle et un nombre particulier d'éoliennes. Cependant, selon les cas, il est possible d'intégrer certaines modifications dans les composants des machines. Cela dépend de la flexibilité des services de l'Etat et des modifications envisagées.

Question : « Où en sont les études environnementales pour le projet Soudron et Cheniers ? »

Réponse de Nordex France : Les études environnementales ont débuté en août 2018. Les résultats sont disponibles à la fin de l'été 2019. Les premiers résultats montrent des enjeux environnementaux modérés, nous restons toutefois vigilants dans l'avancée des études.

Question : « Quel sera l'espacement entre les éoliennes ? »

Réponse de Nordex France : L'espacement dépend de l'orientation et de la force du vent. Ici, nous envisageons environ 500m entre chaque éolienne afin d'optimiser leur prise au vent et limiter l'effet de sillage.

Question : « D'où vient la demande d'éoliennes à Soudron et Cheniers ? »

Réponse de Nordex France : Contrairement au projet de Nuisement-sur-Coole, qui était à l'initiative du conseil municipal, c'est Nordex qui a engagé les discussions avec les communes de Soudron et Cheniers après avoir identifié un important potentiel éolien.

Sur les projets de Soudron et Cheniers et de Nuisement-sur-Cooles :

Question : « Le projet éolien de Soudron et Cheniers et le projet de Nuisement-sur-Cooles sont-ils deux projets distincts ? »

Réponse de Nordex France : Depuis l'été 2018, suite aux résultats de l'étude des perceptions, les projets éoliens de Soudron/Cheniers et Nuisement-sur-Cooles ont été menés séparément. Depuis début 2019, en vue des enjeux et des contraintes territoriales, nous avons décidé de fusionner les deux projets. Ainsi, courant 2020, nous déposerons le même dossier en préfecture incluant deux variables au projet (l'une pour Soudron et Cheniers, l'autre pour Nuisement-sur-Cooles). Pour clarifier, l'étude initiale est la même sur l'ensemble du territoire, mais l'étude des variantes et des impacts sera différenciée et adaptée.

Question : « Pourquoi les démarches de concertation ont été différentes pour Nuisement-sur-Cooles et pour Soudron et Cheniers ? »

Réponse de Nordex France : Lors de l'étude des perceptions sur les communes, nous avons identifiés des attentes différentes. Ainsi, dans le souhait de répondre au mieux au besoin des territoires, nous avons séparé les démarches de concertation. Puis lors de l'identification des enjeux territoriaux et de l'échange de parcelles signées par un concurrent sur Cheniers, nous avons décidé de revoir notre approche et de regrouper les deux projets.

Question : « Combien d'éoliennes sont prévues sur le projet de Soudron et Cheniers et sur le projet de Nuisement-sur-Cooles ? »

Réponse de Nordex France : Sur Soudron, nous prévoyons 4 à 12 éoliennes en fonction des résultats des études menées par le bureau d'études, CGX, sur la zone impactée par l'aérodrome de Vatry. Sur Nuisement-sur-Cooles et Cheniers, nous prévoyons 8 éoliennes.

« Remarque : Moins il y en aura d'éoliennes, mieux ce sera. »

Question : « Quelles sont les contraintes de Nuisement-sur-Cooles ? »

Réponse de Nordex France : Sur la commune de Nuisement-sur-Cooles, il y a moins de contraintes que sur les communes de Soudron et Cheniers (la zone sud de Cheniers). Cependant, une contrainte liée à une ancienne cheminée avait été identifiée, la hauteur des éoliennes (180 m) risquait de bloquer la visibilité. Cependant, la DGAC a donné son accord pour l'implantation d'éoliennes de 180 m.

Sur des sujets de sécurité :

Question : « Combien d'éoliennes sont déjà tombées en France ? »

Réponse de Nordex France : Plusieurs accidents liés à des éoliennes se sont déjà produits sur le sol français, sans toutefois jamais faire de victime en dehors des techniciens. Un accident notable arrive en moyenne une fois par an en France, et la sécurité reste la première priorité chez les turbiniers. Une éolienne s'est effondrée en 2018, le dernier accident du même type datait de 2012.

Sur des sujets économiques

Question : « Quel est le coût d'un parc ? »

Réponse de Nordex France : Nous estimons actuellement le coût d'une éolienne à 3 millions d'euros tout compris.

3.2 | Présentation et échanges autour des impacts d'un projet éolien sur la vie quotidienne

Suite à aux échanges autour de la zone d'étude du projet, les participants se sont rassemblés en plénière afin de poser toutes leurs questions sur les impacts potentiels des éoliennes.

Vous trouverez ci-dessous une partie des questions et réponses :

Sur le projet :

Question : « Allons-nous avoir une représentation en 3D du parc éolien ? »

Réponse de Nordex France : Nous sommes actuellement en cours de production de photomontages. Nous allons réaliser ces photomontages de 50 points de vue différents. Nous pourrons vous en présenter certains lors du prochain atelier en septembre. Des modélisations 3D du paysage ne sont pas demandées dans le cadre d'un projet éolien, mais des outils pourraient notamment être mis en place dans le cadre de la concertation.

Question : « Avec les futurs nouveaux habitants des communes (ceux qui arriveront après l'implantation des éoliennes), comment allez-vous gérer l'installation des paraboles chez eux ? »

Réponse de Nordex France : Si le parc éolien provoque de mauvaises réceptions au niveau des téléviseurs, nous sommes dans l'obligation d'installer des paraboles pour pallier ce problème. Cette obligation s'appliquera également auprès des nouveaux habitants.

Question : « Pourquoi le téléphone coupe-t-il à proximité de certaines éoliennes ? »

Réponse de Nordex France : De nombreuses raisons peuvent perturber la réception téléphonique. Nous avons l'obligation de ne pas implanter de machines à proximité de pylône de transmission, comme vous avez pu le constater sur la carte présentant les contraintes territoriales. Notre retour d'expérience auprès des techniciens de maintenance, présents tous les jours sur le terrain, ne démontre pas de perturbation des éoliennes vis-à-vis la téléphonie mobile.

Question : « Savez-vous combien de mètres carrés de terres seront utilisés pour le parc éolien ? »

Réponse de Nordex France : A date, nous ne connaissons pas le nombre de mètres carrés qui seront utilisés pour le parc éolien. En revanche, nous optimisons toujours l'espace utilisé, notamment en passant par les chemins existants lors de la construction (évitant ainsi la construction de nouveaux chemins). De plus, nous laissons un maximum de terres aux agriculteurs pour les exploitations. Une réponse précise pourra être apportée une fois que l'implantation des éoliennes sera définie, à partir d'octobre 2019.

Sur les études :

Question : « 1 mois d'étude acoustique, n'est-ce pas court comme durée d'étude ? »

Réponse de Nordex France : Sur 1 mois d'étude acoustique, nous obtenons une moyenne acoustique suffisante pour déterminer les caractéristiques locales et en déduire la puissance des éoliennes. De plus, nous choisissons le mois avec le moins de feuillage, au moment où la propagation du bruit est la plus grande, afin d'obtenir une moyenne acoustique la plus représentative du territoire.

Question : « Est-il possible de réduire le bruit d'une éolienne ? »

Réponse de Nordex France : Oui, nous pouvons programmer des systèmes de bridage. Aujourd'hui, les éoliennes nouvelles générations possèdent 18 modes de bridage différents, ce qui nous permet de nous adapter au plus près des caractéristiques précises d'un territoire.

Question : « Quelle est l'impact des éoliennes sur les abeilles ? »

Réponse de Nordex France : A date, nous n'avons pas connaissance d'études ou de retours d'expériences sur l'impact des éoliennes sur les abeilles. Nous allons effectuer des recherches bibliographiques et revenir vers vous. Nous pourrions reprendre ce point lors du prochain atelier.

Question : « Que deviendront les grues qui traverseraient la zone de projet ? »

Réponse de Nordex France : Le bureau d'étude en charge d'étudier le passage des oiseaux étudie attentivement les habitudes des oiseaux, et notamment celles des grues. Cependant, les grues volent plus haut que les éoliennes, à plus de 300 m de haut. Les risques sont donc limités, hormis en phase de décollage et d'atterrissage, notamment lorsque des points d'alimentation sont présents à proximité des parcs éoliens. L'étude acoustique a pour objet de définir ce risque.

Sur les impacts sur l'environnement :

Question : « Les éoliennes ont-elles une influence sur la pluviométrie ? »

Réponse de Nordex France : Une étude américaine menée au Sud du Sahara, a montré que les éoliennes pouvaient avoir un impact limité sur les territoires couverts d'éoliennes. En effet, l'étude indique que les éoliennes (et les panneaux solaires) pourraient augmenter la pluviométrie localement (au Sahara en l'occurrence). Une autre étude menée en partie par le CNRS, démontre que la nuit les éoliennes brassent davantage d'atmosphère que le jour. Cela limite alors le refroidissement nocturne des sols et augmente les précipitations locales. Ces modifications restent légères et se superposent à des contraintes locales. Des études sont toujours en cours pour affiner les résultats.

Sur les aspects techniques :

Question : « Que se passera-t-il si les éoliennes sont plus hautes et si leurs socles (fondations) sont plus grands ? »

Réponse de Nordex France : Avec des éoliennes plus hautes, les espaces entre les éoliennes devront être plus importants afin d'éviter les effets de sillage (énergie cinétique captée par une ou plusieurs éoliennes au détriment d'autres). Ces éoliennes seront également plus puissantes, en raison de leur taille, ainsi, le nombre d'éoliennes à installer sera réduit. Les éoliennes plus hautes sont aussi moins bruyantes grâce à des systèmes innovants qui permettent d'en réduire le bruit.

Remarque : « J'ai l'impression que les éoliennes tournent plus en été qu'en hiver, alors que nous avons besoin de plus d'électricité en hiver. »

Réponse de Nordex France : Quand des éoliennes ne tournent pas, il est possible qu'elles soient en maintenance et donc à l'arrêt. De plus, elles ne peuvent tourner qu'en présence de vent compris entre 10km/h et 90 km/h. Cela signifie qu'en moyenne, les éoliennes tournent plus de 75% et 95% du temps (Source : ADEME).

Question : « Comment fait-on lorsque les éoliennes ne tournent-pas, quand il gèle par exemple ? »

Réponse de Nordex France : En France, nous avons fait le choix d'un mix énergétique équilibré qui fait appel à l'énergie éolienne. Cette dernière, comme toutes les autres énergies renouvelables (solaire, hydroélectriques, etc.), est une énergie de flux et n'est donc pas toujours garantie. Cependant les énergies renouvelables permettent actuellement de compléter la production d'énergie par le nucléaire. L'énergie éolienne représente plus de 5% de la consommation électrique en France et contribue à diminuer la production d'énergie d'origine thermique. Enfin, lorsque les éoliennes d'un parc ne tournent pas, d'autres éoliennes tournent ailleurs ce qui permet d'assurer une production moyenne minimale permanente. Cela est permis par des régimes de vent très particuliers sur le territoire, avec trois régimes distincts qui permettent un lissage du captage de l'énergie d'origine éolienne sur le territoire.

Question : « Que représentent les 4 éoliennes installées en termes de consommation pour les habitants ? »

Réponse de Nordex France : Les 4 éoliennes prévues sur Soudron permettraient de fournir 25 000 personnes (chauffage électrique compris). Sur les deux communes, 6 éoliennes pourraient fournir plus de 35 000 personnes en électricité en fonction de la vitesse du vent, dont les données devraient nous être connues dans les mois à venir. A noter que ces équivalences dépendent de nombreux éléments, les vitesses de vent ainsi que le modèle d'éolienne étant les plus importants. Des chiffres au plus précis de nos estimations seront inclus dans le projet final.

Question : « Quelle est la durée de vie d'une éolienne ? »

Réponse de Nordex France : Une éolienne nouvelle génération a une durée de vie de 25 ans. Une fois ce temps écoulé, plusieurs options sont possibles : nous pouvons remplacer tout ou partie des éléments obsolètes, ou bien remplacer intégralement les parcs existants avec des modèles plus récents, et des machines généralement plus hautes (cela s'appelle du « repowering »).

Question : « Où sont construites les éoliennes ? »

Réponse de Nordex France : Les pièces des éoliennes proviennent de différents fournisseurs Européens et sont assemblées en Allemagne.

Question : « Nous avons été impactés par les toupies béton lors de la construction du parc de Germinon. Qui gère les infrastructures ? »

Réponse de Nordex France : Nous essayons de faire appel à des entreprises locales pour le terrassement et la mise en place des chemins d'accès. Pour le moment, l'entreprise qui serait mobilisée sur ce parc n'est pas encore connue. Les accès ne sont pas encore complètement connus non plus, mais nous utiliserons la départementale la plus proche. Nous allons nous renseigner sur ce point pour le prochain atelier.

Question : « Qui est Acciona ? »

Réponse de Nordex France : Acciona est un turbinier espagnol avec qui nous avons fusionné en 2015.

Sur le démantèlement :

Question : « Le démantèlement complet des éoliennes est-il pris en compte et par qui est-il réalisé ? »

Réponse de Nordex France : Le démantèlement fait partie des engagements contractuels de l'exploitant. Une clause est incluse à cet effet dans les baux emphytéotiques et concerne tous les éléments du parc : machine, fondation, accès câble en vue de l'obligation de retour à l'Etat initial tel que prévu par le Code de l'Environnement. De plus, une provision de 50 000€ est

envoyée à la Caisse des Dépôts avant la mise en œuvre du parc. Cela permet de couvrir une partie du coût du démantèlement, le reste étant financé par la revente des matériaux. En cas de défaillance de l'exploitant, le Préfet dispose de ces provisions pour démanteler le parc. En aucun cas, le démantèlement ne peut être à la charge du propriétaire, de l'exploitant agricole, du contribuable, ou de la commune. Le coût du démantèlement est donc assuré par l'exploitant, mais du fait de notre métier de turbinier, présent de la construction au démantèlement, nous sommes en charge de l'effectuer. Nous réalisons également les opérations de maintenance lorsque cela est nécessaire.

Question : « Retirez-vous tout le béton des fondations des éoliennes ? »

Réponse de Nordex France : La réglementation impose de retirer le béton nécessaire aux fondations jusqu'à 1 m de profondeur dans le cas de terres agricoles. Cependant, sur ce projet, en cas de démantèlement, la société Nordex s'est engagée à aller au-delà de cette obligation et à retirer entièrement la couche de béton d'une profondeur allant entre 1.5m à 3m en fonction des sols (ce qui représente en moyenne 600m³ de béton).

3.2 | Atelier de co-construction autour des retombées économiques pour les communes

Pour conclure l'atelier de concertation, les participants ont été invités à se répartir par communes afin d'échanger et de co-construire les retombées économiques (mesures compensatoires et mesures d'accompagnement) pour chacune des communes.

Les retombées économiques **Les mesures compensatoires et les mesures d'accompagnement**

Dans le cas où un projet a un impact sur l'environnement, les maîtres d'ouvrage doivent prendre **des mesures pour éviter, réduire ou compenser (Séquence ERC) ces éventuels impacts**. Ces mesures doivent assurer l'équilibre environnemental du projet et l'absence de perte globale de biodiversité.

Les mesures compensatoires permettent de compenser les impacts résiduels après avoir évité et réduit un maximum d'impacts.

Les mesures d'accompagnement visent à accompagner les mesures ERC. Elles apportent un soutien financier à des actions identifiées dans le cadre de plans de biodiversité ou de sensibilisation du public à la protection de l'environnement.

Lors de cette séquence, chaque commune a pu échanger et poser toutes ces questions à l'équipe NORDEX France.

Vous trouverez ci-dessous une partie des questions et réponses :

Les échanges de la commune de Soudron

Question : « Pourquoi la communauté de communes, qui n'est pas directement impactée par le projet, perçoit plus de retombées économiques que les communes ? »

Réponse de Nordex France : Les retombées pour les collectivités sont de plusieurs ordres : elles perçoivent des indemnités annuelles pour l'utilisation et l'entretien des chemins, des parcelles d'implantation ainsi que pour les passages des câbles et les éventuels surplombs. Tous les ans, les collectivités reçoivent également des retombées fiscales qui sont liées à l'exploitation du parc éolien : Cotisation Economique Territoriale (CET), Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau (IFER) et Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB), notamment. Concernant l'IFER, depuis le 1^{er} janvier 2019, une nouvelle répartition de cette retombée a été votée. 20% de l'IFER est adressées aux communes, et 50% aux communautés de communes. Ainsi les montants présentés lors de l'atelier représentent ce pourcentage.

Question : « Pourrions-nous limiter les lumières rouges des éoliennes visibles la nuit ? Ou bien en installer seulement aux extrémités du parc éolien ?

Réponse de Nordex France : Toute la filière éolienne œuvre auprès des acteurs de l'aéronautique (militaire et civile) pour que l'impact du balisage des éoliennes soit atténué. Lorsque les parcs éoliens ne sont pas en ligne, un balisage limité aux extrémités du parc et à l'éolienne centrale peut être envisagé, grâce à une réglementation récente qui devrait permettre des balisages moins impactant visuellement.

Remarque : « La nuit on les voit beaucoup. »

Question : « Quand la commune commence-t-elle à percevoir les retombées économiques. »

Réponse de Nordex France : Au démarrage des travaux.

Lors de cette séquence, **les habitants de Soudron ont été invités à formuler des premières propositions de mesures compensatoires et d'accompagnement du projet.**

Vous trouverez ci-dessous les mesures proposées. Ces dernières seront retravaillées lors des prochains événements de la concertation.

Proposition de valorisation de la commune :

- Construire une piste cyclable sur le chemin des hauts par exemple
- Créer un chemin de randonnée le long des cours d'eau
- Créer des espaces de vie (table de pique-nique, par exemple) le long des cours d'eau

Proposition de sensibilisation du grand public :

- Faire de la pédagogie via la médiathèque et les écoles (ateliers pédagogiques sur l'énergie éolienne)
- Installation de panneaux pédagogiques sur les chemins de randonnées pour expliquer l'énergie éolienne
- Créer un site pour le projet. (N.B. le site du projet existe déjà, vous y trouverez de nombreuses informations : www.projet-eolien-soudron-cheniers.fr)

Proposition d'aménagement environnemental :

- Installer des haies pour favoriser la biodiversité sur les parcelles agricoles

Proposition de financement :

- Ouvrir le capital à la participation locale

Concernant le financement du projet, vous trouverez ci-dessous la réponse de Nordex France :

Réponse de Nordex France : S'il y a une demande locale pour le financement participatif, nous pouvons tout à fait le mettre en place.

Question : « *Pouvez-vous nous présenter des résultats de financement participatif sur d'autres communes ?* »

Question : « *Y a-t-il une partie des montants qui peuvent être défiscalisés ?* »

Réponse de Nordex France : Nous pourrions répondre à ces questions lors du prochain atelier.

Les échanges de la commune de Cheniers :

Remarque : « *17 700 € pour deux éoliennes à Cheniers, cela me paraît beaucoup.* »

Réponse de Nordex France : Les retombées économiques perçues par les communes ont augmenté grâce aux 20% de l'IFER. De plus, les éoliennes nouvelles générations apportent davantage de retombées économiques que les anciennes.

Remarque : « *Nous allons être fortement impacté par les 4 éoliennes de Soudron. Nous devrions percevoir des retombées économiques.* »

Réponse de Nordex France : Nous allons vous transmettre des photomontages afin que vous puissiez visualiser l'impact visuel. Nous échangerons ensemble sur le sujet d'une indemnité lors du prochain conseil municipal de Cheniers.

Question : « *Les réglages des éoliennes sont adaptés au fil des jours ?* »

Réponse de Nordex France : Oui, nous pouvons paramétrer les éoliennes en fonction des enjeux du territoire. Cela fait partie d'une mesure compensatoire, appelé système de bridage.

Remarque : Il faut que nous identifions l'éolienne ayant le plus d'impact acoustique afin de paramétrer son bridage.

Question : « *Où pouvons-nous planter des haies ? Les propriétaires qui les accueilleront percevront-ils des indemnités ?* »

Réponse de Nordex France : Pour l'installation de haies, nous nous chargeons de l'achat des plants et de la plantation. Jusqu'à aujourd'hui, nous n'avons jamais pris en compte l'entretien des haies. Cependant, nous pouvons réfléchir à la manière d'indemniser les propriétaires pour les entretiens.

Question : « *Comment se passe l'implantation de jachères ?* »

Réponse de Nordex France : Pour pouvoir mettre en place une jachère, il est nécessaire de fournir un cahier des charges détaillé incluant les objectifs et les raisons claires de l'installation d'une jachère.

Question : « *Est-ce que vous travaillez avec la LPO pour mettre en place certaines mesures d'accompagnement ?* »

Réponse de Nordex France : Oui, nous sommes en relation avec eux sur beaucoup de projets éoliens. Cependant, pour le projet de Soudron et Cheniers, nous ne sommes pas en lien proche (faible enjeu pour la LPO).

Lors de cette séquence, **les habitants de Cheniers ont été invités à formuler des premières propositions de mesures compensatoires et d'accompagnement du projet.**

Vous trouverez ci-dessous les mesures proposées. Ces dernières seront retravaillées lors des prochains événements de la concertation.

Proposition d'indemnisation :

- Indemniser les propriétaires pour l'entretien des haies à installer
- Proposer une indemnité aux apiculteurs si les éoliennes impactent le rendement de miel
- Soutenir, indemniser les agriculteurs dans l'entretien des jachères

Proposition de valorisation du patrimoine :

- Soutenir l'entretien de l'église du village

Proposition d'aménagement environnemental :

- Aménager les haies pour favoriser la chasse (en discuter avec l'association de la chasse pour affiner l'idée)

4. Les prochains rendez-vous de la concertation

La démarche de concertation se poursuit tout au long de l'année 2019 !

**Un second atelier de concertation aura lieu
En septembre**

La date et le lieu de l'événement vous seront communiqués prochainement.

Pour obtenir des informations sur le projet ou pour vous inscrire au prochain atelier, n'hésitez pas à vous rendre sur le site internet participatif du projet :

www.projet-eolien-soudron-cheniers.fr

Ou bien à contacter Emilie Perrin (Mazars Alter&Go) par téléphone : 06 26 32 51 25 ou par mail : emilie.perrin@mazars.fr.

Nous remercions l'ensemble des participants à l'atelier de concertation et vous donnons rendez-vous prochainement !

5. Les annexes photos

Annexe 1 : Les participants à l'atelier

BIENVENUE

Prénom	Nom	Coordonnées (tel / email)	Soudron	Cheniers
Gilles	MASSET	gilles.soudron@orange.fr	X	
Amélie	Boucquemont	amelie.boucquemont@orange.fr	X	
Gabriel	Remy	maurice.soudron@orange.fr	X	
Julien	CUSSANT	cusant.julien@gmail.com	X	
François	FLEURIET	François.FLEURIET@orange.FR	X	
Jupien	BOUCQUEMONT	jupien.boucquemont@orange.fr	X	
Claude	PERREY	apivou@orange.fr	X	
Philippe	DROT	cha-phi@orange.fr	.	X
Alain	Boucquemont	alain.boucquemont@orange.fr	X	
Hélène	BARTHELEMY	helene.alice@orange.fr		X
Jean-Jacques	WEBER	Jjweber@orange.fr	06-12-29-35-99	
François	GRIFFON	Francois gg@orange.fr		X
Alexandre	FLEURIET	carlfleuriet@orange.fr	X	
Hervé	Webster	webchasse@wanadoo.fr	X	
Jean Pierre	PREVOST	remy.collard@wanadoo.fr	X	
Claudine	REMY		X	
Francis	ADAM	isa.adam2@orange.fr	X	
Hervé	RICHARD	herve-m-g.richard@laposte.net	X	

Annexe 2 : Echanges autour de la zone d'étude et des contraintes du territoire

Vos questions et remarques sur le projet

Les projets sont-ils distincts ?

Initialement, les études étaient menées sur les communes de Nuisement, et, Soudron et Cheniers

Par envie de cohérence, nous avons souhaité fusionner les 2 projets

Il y aura un même dépôt de dossier mais avec 2 variables dans le projet

Combien d'éoliennes sont déjà tombées ?

Une est déjà tombée à pic dans l'ouest.
Une autre a brûlé par ventalisation
→ Nous sommes attentifs à cela

Où seront les éoliennes sur le territoire ?

Aujourd'hui, rien n'est définitive. Nous rencontrons quelques blocages au niveau de Soudron à cause de l'aviation

Sur Soudron et Cheniers plutôt 4 à 12 éolienne en fonction de la réponse de l'aviation.

Pour Soudron nous nous sommes rapprochés d'un bureau étude pour étudier la zone aviation (SGX)

Sur la zone de Nuisement nous aurions 9 éoliennes (les études sont bien avancées).

Si la zone concernée par l'aéroport de Votry n'est plus dispo, il ne reste plus rien

Il resterait les 4 éoliennes en étude sur Cheniers.
La hauteur des éoliennes

Quelles sont les contraintes de Nuisement ?

Il y a moins de contrainte. Depuis 2ans, le DGAC a donné son accord pour des éoliennes de 170 m (origine contrainte de cheminée)

Avant l'identification des deux territoires et du rachat du parc de Colbriem, les démarches de concertation étaient séparées pour répondre aux attentes identifiées lors de l'étude de perceptions

Nous allons étudier en profondeur avec l'aviation pourquoi ça bloque, car ça ne doit pas être juste une contrainte de hauteur

Si la DRAC répond favorablement
quel est le calendrier
du développement ?

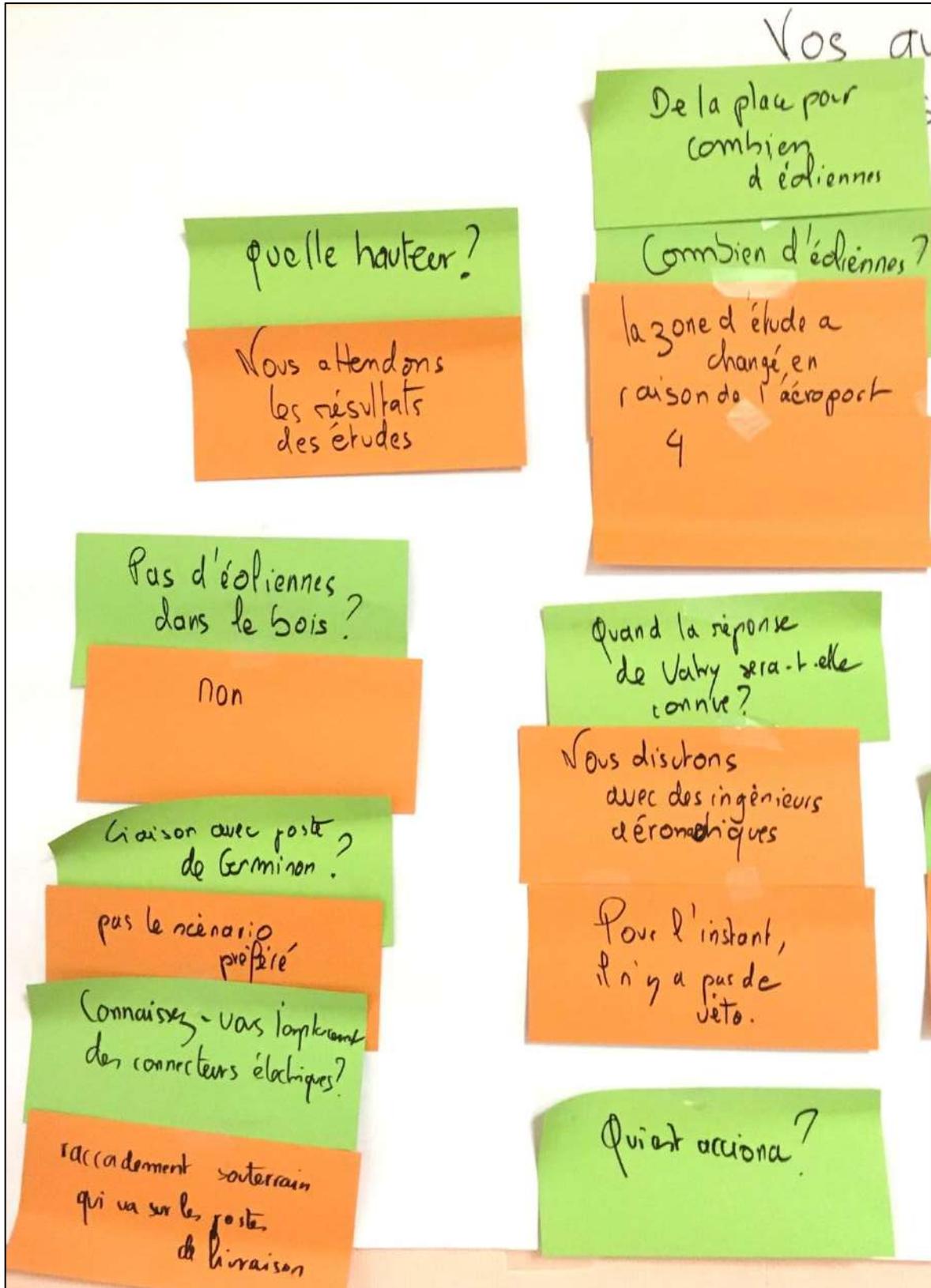
fin 2020 fin d'instruction
si recours on peut 2-3 ans
sinon fin 2021, on peut envisager
une construction en 2022

Pourquoi les démarches de
conservation ont été différentes
entre Nuisement et Socdro/
Cheniers ?

Où en sont les études
environnementales

Le DREAL est très exigeant
et demande 200m de distance
des haies pour protéger les
éoliennes

Les études sont bonnes.
Pour l'UNESCO, on est dans une
zone à enjeux modérés
donc nous devons faire attention



Questions et remarques sur le projet

⚠️ moins il y en aura mieux ce sera

Etat initial fin de l'été sept - oct → emplacement

⚠️ Quand il y a peu de vent, on les entend

L'aviation civile peut-elle bloquer le projet?
Oui

C'est nous qui sommes venus voir les communes

Pourtant les avions volent à 4000m

D'où vient la demande d'éoliennes à Sadron et Chéniers

Pourquoi le téléphone coupe-t-il à proximité des éoliennes?
On ne se met pas proche des pylônes

Elles sont espacées de combien?
environ 500m

Comment se passe le démantèlement
Nous construisons + maintenance
600 m³ de béton
1,80 m de profondeur
on retire tout

quel est le coût du parc?
5 M d'euros par éolienne. Tout compris

Annexe 3 : Echanges autour impacts potentiels d'une éolienne sur la vie quotidienne

Vos questions sur les impacts du projet

les éoliennes ont une influence sur la pluviométrie ?
Une étude américaine a montré un impact positif localisé

Quand il gèle, il n'y a rien qui tourne
énergie renouvelable énergie de flux 5% de production électrique

Que va-t-il se passer avec les éoliennes plus hautes et des socles plus grands ?
Avec les éoliennes plus puissantes les espaces entre échelles devront être plus grands pour éviter l'effet de village (de 2 éoliennes)
les éoliennes actuelles sont moins bruyantes

1 mois d'étude acoustique c'est court.
c'est le mois où il y a le moins de feuillage.
moyenne acoustique
18 modes de bridage sur le nouveau modèle d'éolienne

J'ai l'impression qu'elles tournent plus en été quand il y a plus de vent (alors qu'en hiver on consomme plus)
Comment fait-on quand les éoliennes ne tournent pas ?
Parfois, les éoliennes sont en maintenance.
Volonté d'un mix énergétique équilibré

Y aura-t-il une présentation 3D du rendu visuel ?
Nous réalisons des photomontages (50 points de vue)

Dans le temps, avec les nouveaux habitants, comment gère-t-on la parabole (sa installation) ?
Nous sommes attachés en justice si nous n'installons pas de paraboles

Que représente la 4 éolienne installées en terme de consommation pour les habitants ?
10 000 personnes chauffées avant
40 ou 50 000 personnes avec nouveau modèle
les éoliennes nouvelle génération permettent de produire plus et donc de fournir plus

Où sont construites les éoliennes ?
éoliennes assemblées en Allemagne
le démantèlement complet

Quelle est la réputation des ondes hertziennes sur les abeilles ?
Pas d'études
Pas de REX

Que représente la 4e éolienne installée en terme de consommation pour la collectivité?

10 000 personnes chauffées avant
40 000 50 000 personnes avec nouveau modèle

Les éoliennes nouvelle génération permettent de produire plus et donc de fournir plus

Où sont construites les éoliennes?

éoliennes assemblées en Allemagne

Le démantèlement complet est pris en compte à la fin?

Par qui est-il réalisé?

l'exploitant paie nous démantelons

retirez-vous tout le béton?

OUI

Je pense que les fondations étaient plus profondes

en justice si nous n'installons pas de parcs

Quelle est la répartition des autres belgiennes sur le abelles?

Pas d'études
Pas de REX

Il y a une grosse incidence

quelles sont vos sources?

Nous allons investiguer la question

Au niveau des oiseaux, que sont devenus les grues?

Le bureau d'étude est fragmenté au passage et au décalage des grues

la grue vole plus haut que les éoliennes (+300m de haut)

Savez-vous combien de terres seront utilisées?

chemin d'accès \approx 2km on s'appuie sur des chemins existant

On laisse un maximum de terres à agriculteurs pour les exploitations.

Quelle est la durée de vie d'une éolienne?

25 ans + possibilité re-powering

Annexe 4 : Echanges autour des mesures compensatoires et des mesures d'accompagnement (Soudron)

Vos idées pour les mesures compensatoires et d'accompagnement

1^{er} coup de pioche?

Autorisation → fin 2018
infrastructure mi 2022
construction mi 2023

Que se passe-t-il s'il y a des innovations

Cela dépend des services de l'état

Pourquoi la CdC touche-t-elle autant!?

Qui décide?
les députés

D'où viennent les chiffres?

20% d'IFER

on a vu un instrument de mesure, c'est ça?

ECO-CUP LORS DES RANIP DU VILLAGE

Pourrait-on enlever les lumières rouges? ou à chaque coin du parc?

c'est en réflexion (balisage limite)

la nuit, on les voit beaucoup

Nous avons été injectés par les rangers selon (Garminon) de quel côté se situe qui gère les infrastructures?

- départementale la plus proche
- nous pouvons nous en signaler

les "aides" arrivent-elles quand?

Pourrait-on enlever
les lumières rouges ?
ou à chaque coin du parc ?

C'est en réflexion
(balisage limite)

⚠ la nuit, on les
voit beaucoup

Nous avons été impactés
par les coupes selon
(Geminon)
de quels côtés sont

qui gère les infrastructures ?

- départementale la plus
proche
- nous pouvons nous
sensigner

les "aides" arrivent
tombent
quand ?

Au premier
coup de pioche

Pourrait-on construire
une piste cyclable
chemin des hauts

création de haies
sur les parcelles
agricoles

créer un site pour
le projet

créer des chemins
de randonnée le
long des cours d'eau

faire de la pédagogie
de la vulgarisation
via la médiation
les écoles

L'ouverture au capital
est-elle possible ?

Sur Soudron
et Bussy

Si il y a une demande
Nous pouvons le faire

créer des espaces de
vie le long des
cours d'eau, où on ne
les voit pas

création de panneaux
pédagogiques
sur les chemins
de randonnée.

Pouvez-vous nous
présenter des
résultats ?

Jusqu'à sa panne ?

Que se passe-t-il si
une éolienne tombe ?

entre 10 km/h et 90 km/h
système à 750 km/h

N'y a-t-il pas une
part délocalisable ?

Annexe 5 : Echanges autour des mesures compensatoires et des mesures d'accompagnement (Cheniers)

Vos idées pour les mesures compensatoires et d'accompagnement

17700 € pour 2 éoliennes à Cheniers, ça me paraît beaucoup.

Avec l'IFER, et la perception de 20% par la commune a changé la donne (d'où l'augmentation des retombées)

De plus, les éoliennes nouvelles générations rapportent plus de retombées économiques.

Il faudrait qu'on repense des retombées pour la 4^e éolienne de ~~la~~ Soudan car on les aura plus

Nous allons vous transmettre des photométrages et nous allons en discuter ensemble (Nordez + maïra)

Les réglages d'une éolienne sont adaptés au fil des jours.

Oui, nous rendons des paramétrages dans les éoliennes en fonction des enjeux du territoire (ex: stopper au d'espaces pour la revente des chevaux sauvés)

Il faut limiter les impacts (paramètre le bridage) sur l'éolienne qui a le plus d'impact

Où peut-on planter des haies, est ce que les propriétaires perçoivent des indemnités?

Pour les haies, on paie les plants et l'installation et ça s'arrête. Après nous pouvons réfléchir et voir comment indemniser pour l'entretien

Indemniser l'entretien des haies (les propriétaires des parcelles)

Comment se produire l'implémentation de jachères?

Il faut fournir un cahier des charges, avec les objectifs de cette jachère

Est ce que vos travaux avec la CPO pour certains mesures d'accompagnement?

Oui nous sommes en relation avec eux sur beaucoup de projets. Cependant, ici ils sont assez ~~en~~ en retrait

Proposer une indemnité aux agriculteurs pour la possible perte de rendement sur la production

Soutenir l'entretien de l'église du village

Soutenir les agriculteurs dans l'entretien des jachères

Aménager des haies pour favoriser la chasse (venue du gibier)

↳ Aller en discuter avec l'association de chasse (N. Diot)